



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 17 mars 2022 -

Etaient présents :

M. BAILLON, Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme ONG VAN CUNG, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. KATUSZEWSKI, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, M. BARROS, Mme BONNEAU, M. DAGNEAU, Mme DIRIK, M. WEIDMANN.

Etaient représentés :

Mme DUFORCET, M. LAGORCE, Mme LAURENT, Mme LEBRAUD, Mme BASKA, Mme BOUZOU, M. BRUNETEAU, M. DUBREUCQ, M. GADAIS, Mme LUIJTEN, Mme LESPINET-NAJIB, Mme MORGUES.

Etaient invités :

Mme LE COZ-THOUVAIS, Mme MIRAS.

Nombre de membre présents	19
Nombre de membres représentés	12

Mme Mellac ouvre la séance à 9h00.

Elle informe les membres que le Rectorat a pris la décision d'augmenter les capacités d'accueil des BUT pour l'année 2022/2023. Elle rappelle que ces capacités avaient été fixées par l'IUT afin de répondre à un déficit d'encadrement et de salles.

Elle signale que les huit formations de master accréditées pour un an supplémentaire en l'absence de dépôt de leurs dossiers d'auto-évaluation seront basculées dans la vague C. Celles-ci devront soumettre au HCERES obligeant un dossier d'auto-évaluation puis d'accréditation.

Enfin, elle prévient que l'UPPA et l'UBM se sont opposés au vote de la refonte des statuts de l'INSPE. Le Président de l'UPPA, M. Bordes a déposé une clause de revoyure permettant leur mise en œuvre pour un an. Cette demande a été refusée par les autres membres puisqu'il sera possible de déposer une demande de modification l'année prochaine. Une réunion sera prochainement organisée avec les équipes pédagogiques MEEF.

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2022

En l'absence de remarques, Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ **La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2022.**

II/ MODIFICATION CALENDRIER UNIVERSITAIRE ECI 2021-2022

Mme Mellac signale une demande de modification du calendrier universitaire 2021-2022 de l'Evaluation Continue Intégrale. Afin de laisser un temps supplémentaire à la correction et la saisie des notes, le report de la tenue des jurys initialement prévus le 15 juin est proposé au 24 juin.

III/ NOF 2022-2023, FERMETURE DU PARCOURS DE MASTER COMMUNICATION NUMERIQUE ET EDITORIALISATION DES DONNEES

Mme Mellac présente la délibération portant approbation de la fermeture du parcours de master communication numérique et éditorialisation des données de la mention humanités numériques pour l'année universitaire 2022-2023.

En raison d'un déficit du nombre de professeurs dans le département d'information-communication, il sera procédé à la fermeture progressive du parcours communication numérique et éditorialisation des données.

- M1 : pas de recrutement en 2022/23 sur ce parcours,
- Gestion des redoublements de M1 : réaffectation des étudiants sur les 2 autres parcours de la mention,
- M2 : maintien du parcours communication numérique et éditorialisation des données en 2022-2023 pour permettre aux étudiants ayant validé leur M1 de finir leur cursus.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ **La CFVU approuve la fermeture du parcours de master mention Humanités numérique « Communication numérique et éditorialisation des données » pour l'année universitaire 2022-2023.**

IV/ ADMISSION EN 1ERE ANNEE DE 2EME CYCLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : MODIFICATION DU CALENDRIER DE RECRUTEMENT DU MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Mellac signale une erreur dans le calendrier de recrutement du master Management et commerce international voté lors de la CFVU du 20 janvier 2022 dont le recrutement se déroule entre le 1^{er}

et le 27 mars. Cette modification permettant à la formation d'avoir un délai nécessaire à l'organisation des entretiens de recrutement.

Elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ ***La CFVU approuve la modification du calendrier de recrutement du master Management et commerce international.***

V/ CONVENTION DE FORMATION

M. Valat présente le renouvellement de l'accord spécifique pour la mise en œuvre d'un programme international de double diplôme en Archéométrie entre l'UBM et L'Università degli Studi di Padova (UNIPD). Le présent accord a pour objet d'activer le programme international de double diplôme qui permettra la délivrance des diplômes du Master Mention Archéologie, Sciences pour l'archéologie, Parcours Archéométrie de l'UBM et du Laurea Magistrale in Scienze Archeologiche de l'UNIPD.

Chaque université pourra sélectionner un maximum de cinq étudiants pour le double diplôme.

Les étudiants effectueront le paiement de leur inscription et des droits de scolarité exclusivement dans leur université d'origine.

Ils seront également inscrits gratuitement dans l'établissement d'accueil et auront le statut officiel d'étudiants pendant tout le temps que durera leur mobilité dans l'université d'accueil.

Les étudiants passeront leur première année d'études dans leur université d'origine. Les étudiants de l'UNIPD suivront leur S3 (de septembre à décembre) ou leur S4 (de janvier à juin environ) à l'UBM et les étudiants UBM suivront leur S3 (de septembre à décembre) à l'UNIPD.

Les étudiants doivent obtenir un minimum de 30 crédits ECTS dans l'établissement d'accueil.

Mme Groult signale une coquille en page 5 alinéa 5.1 concernant l'organisation des semestres des étudiants de l'UBM.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31

➡ ***La CFVU approuve l'accord spécifique de double diplôme en Archéométrie entre l'UBM et L'Università degli Studi di Padova relative au master de la mention Archéologie, parcours Archéométrie.***

VI/ LETTRE DE CADRAGE MECC 2022-2023

Mme Mellac rappelle que le groupe de travail s'est composé autour des membres du bureau de la CFVU auxquels ont été adjoints les responsables administratifs des UFR.

Au terme des réunions, deux objectifs ont été dégagés et proposés dans la lettre de cadrage MECC 2022-2023 :

- Rééquilibrer les temps dédiés à l'apprentissage et à l'évaluation par la mise en œuvre de deux semestres d'enseignement de 14 semaines. Cela participe à la revalorisation du contrôle continu et nécessite de repenser son articulation avec le contrôle terminal dont les sessions de janvier, avril et juin doivent être raccourcies.
- Fiabiliser et améliorer la lisibilité des Modalités d'Évaluation des Connaissances et Compétences (MECC).

Synthèse des décisions et préconisations :

Objectifs opérationnels	Niveau	Décision = D	Préconisation = P
Réduire la durée de la session d'examen			
Réduire le nombre d'épreuves pendant les sessions d'examens Cible : Epreuves écrites <i>Sessions 1</i> des semestres 1 et 2 4,5 jours et 175 épreuves max <i>Session 2</i> 6 jours et 345 épreuves max Epreuves orales <i>Sessions 1</i> des semestres 1 et 2 1,5 jours <i>Session 2</i> 2 jours	Toutes formations	D	Contrôle terminal du régime dispensé (hors FAD) : <ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'évaluations communes avec le régime général, • Pour les évaluations spécifiques au régime dispensé : évaluations écrites courtes (format 1h00 ou 2h00 uniquement) ou évaluations orales
		P	Mutualiser les épreuves entre ECUE voire entre UE <i>En session 2 en particulier, lorsqu'il y a continuité pédagogique entre des UE du 1^{er} et du 2^{ème} semestre.</i>
	Master	D	Session unique pour tous les parcours
		D	Passage en CC exclusif des UE et ECUE à petits effectifs (totalité des inscrits ≤ 30)
		P	Pour les parcours ayant un effectif ≤ 30, passage des évaluations en mode ECI.
	Licence	D	Passage en CC exclusif des UE et ECUE à petits effectifs (totalité des inscrits ≤ 40)
		D	Positionner en priorité pendant les sessions d'examens les épreuves portant sur les UE disciplinaires ou transversales à gros effectifs
		D	Parcours FAD : Évaluation écrites et orales uniquement à distance (e-campus)
		D	UE découverte : 2 notes pendant le semestre. La deuxième note constitue la 2 ^{ème} chance (évaluation proposée à tous en conservant la meilleure note ou aux seuls étudiants n'ayant pas validé l'UE lors de la première évaluation, dont les étudiants absents).
	P	Passage en ECI des formations à petits effectifs	
Réduire le nombre d'épreuves écrites de durée longue (3h00 et 4h00) pendant les sessions d'examen	Toutes formations	D	Dans tous les cas, en raison de la présence de tiers-temps, le nombre maximal d'épreuves longues organisées lors d'une même session pour les étudiants de la même cohorte est limité à 3.
Optimiser la mutualisation des épreuves pendant les sessions d'examen	Toutes formations	D	Pour les épreuves terminales (hors labos), seuls les formats de : 1h, 2h, 3h et 4h sont autorisés
Revaloriser le contrôle continu			
Diversifier les évaluations et exercices	Toutes formations	P	Profiter des 14 semaines (et des temps pour enseigner autrement) pour diversifier et étaler les évaluations et exercices
		P	Possibilité d'intégrer des exercices à distance : oraux, QCM, devoirs maisons
Tenir compte des étudiants à profils spécifiques	Toutes formations	D	Limiter la durée du contrôle en incluant le tiers temps au créneau disponible (exemple : sur un créneau de 2 heures, organiser l'examen sur 1h30 pour tous les étudiants, et 2h pour les étudiants bénéficiant du tiers temps).
		P	Étudiants Erasmus et en échanges internationaux : rendre possible leurs évaluations pour un départ pendant les vacances de Noël ou les vacances de Pâques
Clarifier les modalités d'évaluation	Toutes formations	D	Afficher (préférentiellement sur e-campus), les modalités d'évaluation dès le début du semestre
		D	Dans le cas de mutualisations, la formation qui propose l'UE décide de sa modalité d'évaluation (sauf UE découverte)
		P	Appui du service des examens pour l'organisation d'épreuves de CC dès lors que les dates sont déterminées en début de semestre

Suite à la présentation de cette lettre de cadrage en CDUFRI, l'UFR Humanités a demandé un report du vote en CFVU afin de discuter des propositions qui y sont faites. Les éléments constitutifs de cette lettre de cadrage étant dépendants des autres éléments soumis au vote aujourd'hui (calendrier universitaire 2022-2023 et lettre de cadrage « Organisation des enseignements 2022-2027 »), il n'était pas possible de répondre favorablement à cette demande.

Un temps nécessaire à la discussion avec les directions de département sera organisé après le vote.

Mme Sion-Jenkis déplore la rapidité avec laquelle s'est organisé le travail autour de cette lettre de cadrage et souligne la nécessité d'un véritable temps d'échange avec les formations afin d'analyser leurs habitudes et leur permettre de trouver des solutions pour s'adapter au nouveau cadrage proposé.

M. Valat rappelle qu'une harmonisation de la durée des examens est nécessaire s'il l'on souhaite réduire la durée de la session, soulignant le coût de l'organisation des épreuves de courte durée pour l'établissement.

M. Baillon pense que débiter la discussion par la lettre de cadrage MECC néglige la complexité des réflexions à porter sur l'organisation des enseignements.

Les choses sont présentées d'un point de vue purement gestionnaire visant à gagner du temps, écrasant totalement le point de vue pédagogique.

Prendre une décision au niveau central en l'expliquant ensuite aux UFR porte atteinte à la conception même de la démocratie universitaire fondée sur la co-construction des dispositifs mis en place.

Il se dit également choqué de la présentation faite en amphi B 400 pendant laquelle la lettre a été présentée comme si les décisions étaient déjà actées.

Il regrette que l'on veuille à tout prix gagner du temps en imposant des décisions aux équipes sans prendre le temps de réfléchir à des solutions d'ordre pédagogique.

Dans la lettre de cadrage « Organisation des enseignements », il pense qu'il est illusoire de penser que l'on pourra éliminer les tensions entre les objectifs fixés. Un des objectifs portés par la lettre de cadrage est de redonner du temps à la recherche. Or cet objectif disparaît ensuite de la liste des décisions dans le tableau de synthèse.

L'objectif est bien de réorganiser la communauté universitaire et pressuriser les enseignants avec pour conséquence mécanique un temps grandissant consacré à l'évaluation. Ce temps devant être pris sur le temps d'enseignement de TD ou déporté sur un autre temps. Cette décision allant à l'encontre même de la détermination de la semaine dédiée à l'organisation d'un enseignement hors les murs ou d'un temps consacré à la recherche.

Une grande partie des travaux de contrôle continu de licence sont organisés dans le temps dédié aux heures d'enseignement. Il faudra donc expliquer aux collègues PRAG dont le service est déjà surchargé l'obligation qui leur est faite d'organiser une épreuve supplémentaire.

Enfin, il s'interroge la proposition de réduction systématique du temps d'évaluation pour la prise en compte des étudiants bénéficiant d'un tiers-temps. Cette réduction doit-elle être envisagée au niveau du groupe de TD concerné ou pour l'ensemble de la cohorte, évoquant ainsi une potentielle iniquité entre les groupes de TD sur le format d'épreuve choisi.

Il pense que l'on oublie les objectifs à long terme et que la réduction systématique des épreuves de longue durée va pénaliser les étudiants souhaitant se présenter aux concours.

Mme Mellac dit que tous les éléments contenus dans les lettres de cadrage découlent du travail mené sur le calendrier universitaire.

Elle signale ne pas avoir voulu choquer les collègues lors de l'AG et regrette que ses propos aient généré de la méprise dans l'esprit des collègues. Elle pense que le renouvellement de l'offre de formation est le bon

moment pour avoir ces discussions et décider des modifications concernant les rythmes d'enseignement et la place prise par les sessions d'examens.

Elle aurait préféré avoir le temps de présenter ces différents éléments lors d'une réunion publique mais le calendrier contraint ne lui en a pas laissé le temps.

Enfin, elle ne pense pas que les propositions faites dans la lettre de cadrage vont dans le sens d'une augmentation du temps d'évaluation et de correction, ces temps étant intégrés au contrôle continu et donc aux enseignements.

Mme Bouchiba-Fochesato dit ne pas avoir été au départ très favorable à l'allongement du nombre de semaines d'enseignement. Après discussion, le département d'Espagnol a décidé de réorganiser le contrôle continu en l'articulant avec le contrôle terminal offrant ainsi toute liberté pédagogique aux équipes enseignantes.

Elle ne pense pas que la réduction de durée d'une épreuve en diminue la qualité.

Mme Le Coz-Thouvais souligne que l'exercice de co-construction (5 réunions de 2 à 3 heures entre les mois de décembre et février avec 40 personnes) mené dans le cadre de la rédaction de la lettre de cadrage « Organisation des enseignements » est inédit et que toutes les remarques formulées ont été prises en compte. De plus, le document envoyé dans le cadre de la réunion d'information mentionnait en filigrane qu'il s'agissait d'un document de travail.

Mme Sion-Jenkis évoque un travail différent selon les groupes de travail, celui sur les MECC ayant eu un calendrier plus resserré.

Sur le fond, elle s'accorde sur le fait que certaines des propositions sont reprises du quinquennal précédent mais pense que toutes les propositions doivent être discutées à un niveau plus large avant d'être soumises à la CFVU.

Elle souhaiterait des éléments complémentaires concernant les modalités d'évaluation de l'UE « Découverte » et s'interroge sur la limitation du contrôle continu incluant les tiers-temps aux créneaux disponibles.

Mme Ong Van Cung comprend la nécessité pour les étudiants d'avoir une semaine d'enseignement supplémentaire qui permet une meilleure répartition du temps de travail. Nécessairement cette décision entraîne une diminution de la durée de session d'examen terminale et une augmentation du temps consacré au contrôle continu. Il convient donc de mesurer les décisions prises en prenant en compte toutes les personnes impactées dans leur travail par cette décision collective et un temps de débat avec les collègues est nécessaire.

M. Dagneau regrette l'absence de représentation étudiante au sein des groupes de travail ; Les UFR qui devaient désigner des représentants étudiants ne l'ayant pas fait.

La proposition d'augmentation du temps d'enseignement à 14 semaines a reçu un écho favorable auprès des référents de TD. A contrario, l'augmentation de la part du contrôle continu a quant à elle reçu un accueil plus mitigé. Les étudiants ne sont pas favorables au contrôle continu tel qu'il est aujourd'hui pratiqué et souhaitent un cadrage plus important (organisation des évaluations pendant la dernière semaine de cours, non-respect des délais de convocation, ...)

Il souhaiterait également qu'un temps plus long soit laissé à la réflexion face à ces propositions.

Mme Dirik rejoint les propos de M. Dagneau et signale, qu'en tant que déléguée de l'UFR Humanités, elle n'a jamais été informée de la participation d'étudiants au sein des groupes de travail.

L'absence d'un cadrage face à l'augmentation de la part de contrôle continu provoque des inquiétudes de la part des étudiants et notamment les dispensés et ceux inscrits en FAD.

Pour ces raisons et en l'absence d'un report du vote à une date, les élus EBM feront le choix de l'abstention.

Mme Mellac entend la nécessité de discuter avec chacun mais rappelle que chacun des points composant la lettre de cadrage a fait l'objet de longues discussions croisant des considérations d'ordre pédagogiques, organisationnels, liées aux différents statuts d'étudiant, ...

Après discussion en CDUFRI, seule l'UFR Humanités a demandé un report du vote. Les UFR STC et Langues n'ont émis de réserve que sur des éléments de formulation.

Elle rappelle que le report de ce vote aura un impact organisationnel sur le travail à mener pour la rentrée par les collègues administratifs des UFR.

Le calendrier à 14 semaines ne pouvant être voté sans vote des éléments de cadrage qui le rend envisageable.

Pour les étudiants bénéficiant d'un tiers-temps, elle rappelle qu'aujourd'hui certains étudiants sont obligés de changer de salle en plein épreuve pour composer sous la surveillance d'un personnel BIATSS en raison de l'indisponibilité de surveillants et de salles.

Elle pense qu'il n'est pas obligatoirement nécessaire de pratiquer un contrôle terminal pour permettre aux étudiants de s'entraîner aux épreuves de concours.

Enfin, elle tient à souligner que les propositions faites au sein de cette lettre de cadrage ne signent pas la disparition du contrôle terminal mais la limitation du nombre maximal d'épreuves longues organisées lors d'une même session pour les étudiants d'une même cohorte à 3. Pour les étudiants bénéficiant de tiers-temps, une seule épreuve de ce type pouvant être positionnée dans la même journée.

Beaucoup de formations de l'université répondent déjà à ces préconisations.

Cette lettre constitue un cadre général permettant de détenir les éléments de transformation de mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

M. Arcelin précise qu'en raison d'un manque de personnel, le formalisme mis en place par le bureau des examens dans le cadre de l'organisation des examens terminaux (convocations, appels d'examen, ...) n'est pas envisageable en UFR.

Mme Mellac répond qu'il est envisagé que certaines épreuves de contrôle continu puissent être organisées par le bureau des examens.

Mme Durrans se dit inquiète de la charge de travail qui va peser sur les PRAG et les chargés de cours face à l'augmentation du nombre de copies à corriger.

Elle s'inquiète également du temps consacré à la recherche en l'absence de réelles propositions dans les deux lettres de cadrage présentées.

Elle souscrit également à l'idée de reporter ce vote et la nécessité de discuter avec toutes les parties prenantes.

Enfin, elle s'étonne de la décision prise concernant l'UE « Découverte » qui devra prévoir deux notes pendant le semestre, choix qui impose de fait son évaluation en contrôle continu.

L'UE « Découverte » portant un volume 16H CM, elle sera assurée par un seul collègue qui se retrouvera avec un nombre de copies très important à corriger.

Mme Mellac répond que l'organisation de l'évaluation de cette UE est rendue obligatoire par le calendrier de l'ECI qui empêche les étudiants qui y sont soumis de participer au contrôle terminal.

Il est prévu de demander aux enseignants le format désiré et d'ensuite étudier la disponibilité des salles. L'UE « Découverte » devra avoir un nombre d'étudiants compris entre 150 et 350 pour répondre aux capacités en terme de salle.

Elle pense que l'objectif porté par l'UE « Découverte » n'est pas de proposer une évaluation de type devoir long mais de faire prendre conscience aux étudiants des formes de questionnements sur la société et une ouverture d'esprit en dehors de leur discipline.

Mme Sion-Jenkis pense que le volume horaire dédié à l'UE « Découverte » et le créneau choisi n'est pas une incitation à venir pour les étudiants.
D'un point de vue général, beaucoup de préconisations répondent plus à un vœu pieu qu'à une réalité.

Mme Mellac répond que les préconisations énoncées répondent à des demandes formulées par les personnels pour les aider dans la mise en œuvre des enseignements.

M. Baillon dit ne pas voir de lien direct avec la nouvelle offre de formation et souhaite que l'on décale d'un an les propositions formulées.

Mme Mellac rappelle l'importance de mener cette réflexion dans le cadre de la construction des emplois du temps de la nouvelle offre de formation. Les UFR ont évoqué leurs difficultés face à une charge de travail concomitante importante mais elles ont également été rassurées que les changements effectués cette année le seront pour tout le quinquennal.

M. Valat rappelle que le règlement des études prévoit un vote du calendrier pendant les trois premiers mois de l'année civile. Toutefois, ces transformations étant primordiales pour la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation, il semble légitime de remporter la majorité des avis des collègues pour une mise en place dans les meilleures conditions.
Il souligne l'obtention au sein de l'ensemble des groupes de travail d'un consensus sur la mise en place du calendrier à deux fois 14 semaines. Cette décision impliquant de fait une réduction des sessions d'examen, c'est à partir de cette base de de travail qu'a été élaboré le cadrage MECC.

En raison des débats en cours, Mme Mellac propose un report du vote de la lettre de cadrage MECC.

VII/ LETTRE DE CADRAGE "ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS" NOF 2022-2027

Mme Mellac présente la lettre de cadrage « organisation des enseignements ».
Parmi l'ensemble des besoins, quatre objectifs stratégiques orientent à long terme les décisions prises :

- Favoriser l'intégration et la réussite de tous les étudiants,
- Redonner du temps aux étudiants et aux enseignants,
- Optimiser les ressources, notamment les salles et faciliter le travail logistique,
- Améliorer le bien-être de toutes et tous

La déclinaison opérationnelle 2022-2023 des objectifs stratégiques est le résultat d'un travail collectif réalisé au sein d'un large groupe (« organisation des enseignements ») composé d'une quarantaine de membres représentatifs de la communauté : équipe présidentielle, direction générale des services, directions politiques et administratives des composantes, équipes de formation (responsables de formation notamment), représentants des étudiants, services centraux (SCD, DOSIP, DiVEC, DIRSCOL et DAPS).

Des propositions, émanant de tous les acteurs, ont été débattues au cours de cinq réunions.
Les mesures proposées par le groupe de travail se déclinent en décisions et en préconisations en tenant compte de la variété des situations et des modalités possibles de mise en œuvre. Elles répondent aux objectifs stratégiques déclinés précédemment et serviront de cadre à l'élaboration des emplois du temps.

Décisions issues du groupe de travail

- ✓ Allonger la durée des semestres d'enseignement à **14 semaines** (sans augmenter le nombre des séances de CM ou TD)* ;
- ✓ Conserver la période consacrée aux enseignements et évaluations du **1^{er} septembre au 30 juin**
- ✓ Conserver la semaine de **pré-rentrée** ;
- ✓ Réduire le temps consacré aux sessions d'examen (cf. lettre de cadrage MECC) ;
- ✓ Placer les **cours du soir** (CLBM) de 18h30 à 20h30 ;
- ✓ Sanctuariser les cours du soir sur 3 jours uniquement (lundi, mardi, jeudi) ;
- ✓ Offrir l'UE Langue pour non spécialistes **uniquement dans les 8 langues proposant une certification CLES** sur l'ensemble des niveaux (anglais, allemand, espagnol, portugais, russe, italien, grec moderne et arabe) - sauf exception approuvée en CFVU ;
- ✓ Prévoir a minima **une heure de pause méridienne pour chaque étudiant**, à des moments différents selon les formations, **entre 11h30 et 14h30** ;
- ✓ Construire les emplois du temps à partir d'une **maille pédagogique d'une heure** et des multiples entier de 1 afin d'éviter les trous dans l'occupation des salles. Les cours autorisés d'1h30 devront se construire par blocs de 3h ;
- ✓ Lorsqu'un enseignant est exceptionnellement autorisé à effectuer son service sur deux jours, son service ne peut **pas exclure à la fois le lundi et le vendredi** ;
- ✓ Organiser, au choix des départements, les enseignements des UE « Découverte » en **présentiel, hybride ou à distance** en mode synchrone enregistré ;
- ✓ Placer l'enseignement des UE « Découverte » sur un **créneau dédié (de 13h30 à 15h30 le vendredi)** quelle que soit la modalité choisie.

Préconisations issues du groupe de travail

- Instaurer - pour les département qui le souhaitent - une **demi-journée libre par semaine pour des activités différentes** (recherche, réunions, nouveaux formats d'enseignements, engagement étudiant, sport...);
- Baliser/planifier - pour les équipes pédagogiques qui le souhaitent - **une semaine chaque semestre pour faire autre chose** (recherche, vie étudiante, culture, ouverture sur et à la société...) ou **pour enseigner autrement*** ;
- Etablir les emplois du temps en utilisant **toutes les plages horaires** du lundi 8h30 au vendredi 18h30 (20h30 en cas de besoin) ;
- Laisser sortir les étudiants **plusieurs minutes avant la fin du cours** pour permettre les changements de salles (5 min pour 1h de cours ou moins de 40 étudiants, 10 min au delà) ;
- Favoriser les **emplois du temps hebdomadaires fixes** afin de permettre aux étudiants de concilier emploi et études ;
- **Eviter les emplois du temps journaliers morcelés** en privilégiant notamment la construction d'emplois du temps par blocs (matin ou après-midi) pour faciliter l'activité rémunérée pour les étudiants et/ou alléger la pression sur la restauration ;
- **Reconduire les emplois du temps d'une année sur l'autre** et d'un semestre sur l'autre pour faciliter l'attribution des amphithéâtres ;
- **Alléger les enseignements de la 1^{ère} semaine de cours du semestre 1 pour les L1**, notamment en décalant le démarrage des TD (en prolongement de la semaine de pré-rentrée), en libérant tout ou partie de la première semaine ;
- **Alléger les enseignements de la 1^{ère} semaine du semestre 2** pour favoriser l'intégration des nouveaux étudiants.

M. Baillon soulève le problème de la fin de l'année universitaire fixée au 30 juin pour les masters.

M. Valat rappelle que la date limite de soutenance de master est fixée au 30 septembre.

Mme Sion-Jenkis dit qu'il est important de préciser que la pré-rentrée a lieu après le 1^{er} septembre.

Elle pense que l'opposition face à la proposition de placer les cours du soir de 18h30 à 20h20 pourrait être levée notamment en proposant un autre créneau en journée ou en mettant à contribution d'autres enseignants de langue.

Mme Durrans signale ne pas pouvoir voter cette lettre de cadrage en raison de son opposition à un certain nombre de propositions et en particulier celle relative aux cours du soir.

Mme Mellac propose de lire la lettre adressée par des professeurs enseignants en cours du soir en langue :

« Cher.e.s collègues, membres de la CFVU,

Nous, les enseignant.e.s qui assurons les cours du soir, souhaitons attirer votre attention sur certaines propositions exprimées dans la « Lettre du cadrage » qui risquent non seulement de dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage, mais également de mettre en grande difficulté les langues dites « mineures » qui ne proposent pas une certification CLES.

Nous citerons en particulier deux parmi elles :

- 1) Placer les cours du soir (CLBM) de 18h30 à 20h30 ;*
- 2) Offrir l'UE Langue pour non spécialistes uniquement dans les 8 langues proposant une certification CLES (anglais, allemand, espagnol, portugais, russe, italien, grec moderne et arabe) sur l'ensemble des niveaux (sauf exception approuvée en CFVU) ;*

Ces propositions, si elles sont votées par la CFVU, vont sans aucun doute affaiblir davantage, au sein de notre université, la position fragile des langues concernées qui ne cesse d'ailleurs de se détériorer année après année.

Voici pourquoi :

- Proposition n° 1. Les créneaux horaires actuels, avec les cours qui se terminent à 20h, posent déjà problème : en effet, en tant qu'enseignant.e.s en cours du soir depuis plusieurs années, nous constatons régulièrement que les étudiant.e.s sont fatigué.e.s à la fin de la journée et que la perte de concentration et la fatigue physique et mentale ont un impact négatif sur le processus d'apprentissage ainsi que sur la motivation des étudiant.e.s.
Il est donc clair que décaler les cours d'une demie heure (jusqu'à 20h30) aurait des conséquences encore plus négatives sur le plan pédagogique, sans parler des problèmes de sécurité et de transport que nous avons également constatés. Le cas des étudiant.e.s qui travaillent le soir après les cours est également à prendre en considération.*
- Proposition n° 2. L'idée d'offrir l'UE Langue pour non spécialistes uniquement dans les 8 langues proposant une certification CLES nous paraît encore moins pertinente. Au contraire, cette proposition pénalisante, pour ne pas dire discriminatoire à l'égard des langues dites « mineures » risque à coup sûr, si elle est votée par la CFVU, de les étouffer progressivement, d'autant plus qu'elles souffrent déjà du problème propre aux disciplines à effectif faible. Le pas suivant serait logiquement la suppression pure et simple de l'enseignement de ces langues, et cela pour une raison évidente : manque d'étudiants ou leur nombre insuffisant pour ouvrir un cours ! Nous vous laissons juger par vous-mêmes si c'est une bonne manière de garder à l'avenir une ouverture d'esprit sur la diversité linguistique et culturelle du monde, qui caractérise notre université.*

Cher.e.s collègues, nous sommes persuadé.e.s que vous comprendrez notre souci suscité par ces deux propositions, par les conséquences négatives qu'elles auraient sur les langues que nous enseignons, et que vous partagez avec nous la vision d'une université cultivant une ouverture d'esprit qui permet un regard pluriel sur un monde pluriel qui est le nôtre.

Nous comptons donc sur votre soutien et espérons que vous allez rejeter les propositions en question, ce qui est une condition sine qua non pour atteindre le principal objectif visé par la « Lettre de cadrage », à savoir : « Organiser les enseignements pour le bien-être de toutes et tous » !

*Nous vous remercions d'avance.
Bien cordialement,*

Enseignant.e.s assurant les cours du soir :
Milivoj SREBRO, MCF - Serbo-croate
Oana CAZENAVE, enseignante en roumain
Jason MULLALY, PRAG anglais
Katy BERNARD, MCF occitan
Johanna KUNINGAS, enseignante en suédois
Marie-Hélène AVRIL, MCF – Arabe
Anna GOMEZ BOUYDRON, maître de langues
anglais
Joy COURRET, enseignante en espagnol
Patrick BLANDIN, PRAG – responsable de l'italien
Hanifa ALIZADA, enseignante en persan
Marc AUDI, MCF, enseignant en catalan,
responsable de l'espagnol au CLBM
Irfan ATALAY, enseignant en turc
Elisabeth BLANC, PRCE en Portugais
Yuri MOURAO FALCAO, enseignant en portugais
Sébastien MARRE, enseignant en grec moderne

*Marien VARGAS, lectrice d'espagnol
Joaquín ALBARRACÍN DE LA ROSA, enseignant en
espagnol
Gabriela ZIAKOVA, enseignante en tchèque
Dorota SENIUTA, enseignante en polonais
Consuelo RICCI, lectrice d'italien
Marine GUERRY, enseignante en japonais
Tomoki KOYA, enseignant en japonais
Mark CHAPMAN, enseignant en anglais
Xabier ZURUTUZA, enseignant en basque
Elise PALOMINO, enseignante en anglais
Alexandra BARBEDO REIS, enseignante en
portugais
Daniel STAVROFF, enseignant en anglais
Francesca D'ELIA, enseignante en italien
Teresa DUARTE SANTOS SILVA, enseignante en
portugais »*

Elle entend les difficultés exprimées par les collègues enseignants en cours du soir mais rappelle que l'intérêt général de l'université est de faire rentrer les cours en diminuant la tension existante sur la gestion des salles.

De plus, la décision de décaler l'heure de début des cours ne dépend pas de notre université et a été demandée par Bordeaux Métropole pour fluidifier l'accès aux transports.

M. Dagneau signale que les préconisations sur l'heure de début des cours existent depuis 2016. Actuellement, de nouvelles discussions sur la mobilité ont cours entre la métropole, les établissements et le prestataire TBM. La métropole nous encourageant largement à débiter les cours après 8h30. A contrario, le Crous est quant à lui favorable à la flexibilité de la pause méridienne afin d'offrir un meilleur accueil aux étudiants.

M. Le Bourdonnec évoque le problème de la sécurité sur le campus à partir de 18h30.

M. Dagneau évoque des témoignages d'étudiants concernant les problèmes de transport et de sécurité sur le campus posé par la fin de cours à 20h30. Il pense que les problèmes rencontrés sont différents selon si les étudiants sont inscrits en UE Langue ou en pratique libre et qu'il faudrait différencier ces deux aspects. La dernière catégorie regroupe un public extérieur (salariés, étudiants issus d'autres universités, ...) et sont satisfaits de l'horaire adapté alors que les étudiants en UE Langue évoquent une surcharge de travail.

Mme Mellac dit qu'il n'est pas possible de dédoubler les cours dans certaines langues en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits. Pour appliquer ce dédoublement, il ne faudrait proposer que l'anglais et l'espagnol en UE Langue.

M. Valat rappelle qu'en 2011 les cours de langues dédiés dans les maquettes ne portaient que sur l'anglais et l'espagnol. L'ouverture de l'UE Langue pour non spécialistes sur l'ensemble des niveaux et dans les 8 langues proposant une certification CLES a complexifié la gestion des emplois du temps. Il rappelle que pendant le quinquennal, les formations qui rencontraient des difficultés à placer leur cours sur la journée ont occupé le créneau horaire dédié aux cours du soir.

Mme Rahou souligne la mise en cohérence du temps dédié aux cours du soir avec la construction des emplois du temps dans une maille pédagogique d'une heure.

Mme Mellac signale qu'un nombre d'heure de cours minimal est nécessaire à la validation de la certification CLES.

Mme Sion-Jenkis demande si la réduction de 4 à 3 jours a été envisagée en accord avec le CLBM.

Mme Mellac répond que la simulation ne sera possible que lorsque les emplois du temps auront été modélisés. Le CLBM a acté la possibilité de sa mise en œuvre. Une tension réside toutefois sur les cours d'espagnol avec la crainte d'un nombre d'enseignants insuffisant pour assurer les cours des 13 groupes.

Mme Durrans pense qu'il faut faire preuve de souplesse et de présenter ces idées dans les préconisations. Les collègues enseignants de langue font preuve de bonne volonté et la contrainte ne permettra pas la bonne mise en œuvre de l'offre de formation. Sur la question du temps de service des enseignants, l'exclusion à la fois du lundi et vendredi vient en contradiction avec la note relative au temps de travail des enseignants de 2018 qui précise que le temps de service des enseignants doit être sur 2 jours minimum.

Mme Mellac dit que ne proposer cette idée que comme une préconisation la fera disparaître de l'organisation dès lors que les formations auront besoin d'ajuster leurs emplois du temps. Elle signale que certaines universités obligent un service de 4 jours et une obligation de résidence dans la région dont dépend l'université. L'objectif de cette mesure est d'utiliser tous les créneaux de cours de la semaine.

Mme Sion-Jenkis signale que cette formulation crée une forme d'inquiétude parmi les collègues alors qu'il ne s'agit pas de changer les habitudes là où cela fonctionne mais plutôt d'avoir une décision sur laquelle s'appuyer en cas d'abus.

Mme Mellac précise que cette mesure ne concerne que les titulaires à temps plein.

M. Labarbe rappelle l'obligation en tant que fonctionnaire de distance maximale entre le domicile et le lieu de travail. Il pense qu'une harmonisation prenant en compte les spécificités au sein de chaque département pourraient apaiser les tensions.

Mme Sion-Jenkis s'interroge sur la place d'une décision concernant l'organisation du temps de travail des enseignants au sein de la CFVU.

M. Baillon regrette que pour régler des problèmes existants de quelques collègues qui gênent le règlement pacifique, on fixe de manière maladroitement formulée une dimension punitive avec un positionnement moral. En revanche, rien n'est dit d'explicite afin de faciliter la recherche des enseignants.

Mme Mellac répond qu'il s'agit d'avoir des éléments d'aide dans la construction des emplois du temps des enseignants et permettre à l'université de fonctionner correctement.

M. Dagneau évoque les difficultés rencontrées au sein du groupe de travail pour dicter des règles communes, les discussions ayant beaucoup été orientées autour de cas particuliers. Il pense qu'il serait important avant de quitter cette CFVU de se mettre d'accord sur le mode opératoire de consultation des collègues enseignants, BIATSS et étudiants.

M. Valat souligne que certaines décisions ont besoin d'une simple reformulation alors que d'autres constituent de véritables points de blocage. Il est important de se focaliser sur ces dernières pour revenir avec une lettre de cadrage soutenable lors de la prochaine CFVU.

Mme Mellac propose d'adresser un mail aux membres de la CFVU pour organiser les discussions avec les équipes de formation.

Un bureau de la CFVU sera organisé le 31 mars.

La CFVU sera réunie le 07/04 au lieu du 14/04 afin de valider au plus tôt l'ensemble des délibérations qui n'ont pas été adoptées lors de la présente séance et en particulier : le calendrier universitaire 2022-2023, la lettre de cadrage « Organisation des enseignements NOF 2022-2027 », la lettre de cadrage MECC 2022-2023.

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 12H30.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Lionel LARRE